

LA DISPARITION des CPAS divise

Flandre et Wallonie s'opposent sur l'idée de fusionner CPAS et communes

Après les prochaines élections communales, les plus importants CPAS du nord du pays cesseront d'exister. Ils seront totalement intégrés à leurs administrations communales, qui reprendront leurs compétences. Ainsi en a décidé le gouvernement flamand, ce vendredi 16 janvier. L'objectif poursuivi est simple: réaliser des économies d'échelle et accroître l'efficacité.

Dès 2019, les treize villes les plus importantes de Flandre n'auront ainsi plus le choix: leurs CPAS devront se fondre dans leur administration communale, avec maintien d'un comité spécial pour traiter de l'aide sociale.

En Wallonie, le gouvernement PS-cdH a, lui aussi, décidé d'engager ses CPAS dans une voie similaire, mais avec plus de souplesse puisque les communes garderaient le choix de fusionner, avec dans ce cas aussi le maintien d'un comité spécial de l'aide sociale. *"Décréter la fusion automatiquement, c'est une forme de radicalisme"*, juge le ministre wallon des Pouvoirs locaux, Paul Furlan (PS). *"Nous agissons davantage au cas par cas, dans la dentelle"*, a-t-il indiqué.

Le ministre compte présenter d'ici juin une note au gouvernement pour encourager synergies et fusions. Il juge que les matières relevant de l'action sociale (aide à domicile, intégration, lutte contre la pauvreté,...) enrichiraient le débat démocratique si elles étaient traitées au conseil communal, plutôt que dans une *"chambre close"* comme le conseil de l'aide sociale du

CPAS.

La confidentialité de l'aide sociale serait préservée par le maintien d'une structure propre en cas de fusion. *"Avec une fusion, on va peut-être gagner trois salaires mais on va perdre l'indépendance des CPAS, craint effectivement Claude Emonts (PS), président de la Fédération des CPAS wallons. Le bénéficiaire risque de voir son dossier traité en fonction de critères politiques et non plus sur base de critères exclusivement sociaux. La logique communale, c'est majorité contre opposition. La logique des CPAS, c'est le consensus, avec les droits de la personne comme seul but."*

AUTRE GARDE-FOU envisagé par la déclaration de politique régionale wallonne, la taille du CPAS, car fusionner des structures comme celles de Charleroi ou Liège n'entraînerait pas nécessairement d'économies d'échelle, selon Paul Furlan. *"Pas besoin de fusion pour faire des économies, répond Philippe Defeyt, il suffit d'accroître les collaborations, qui peuvent déjà exister, entre CPAS. En province de Luxembourg, par exemple, plusieurs centres se sont regroupés pour engager un agent d'insertion."*

Le programme gouvernemental wallon prévoit enfin d'autoriser le CPAS et la commune à engager un directeur général commun ainsi qu'un directeur financier commun. *"On peut déjà aller loin avec cela"*, estime Paul Furlan, qui assure qu'une fusion ne pourrait être synonyme de pertes d'emploi.

A. G.